

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural

10 juillet 2019

Partie 1 de la COREAMR

10h00 - 17h00

Maison Régionale de l'innovation - Dijon

• Participants

- F. ROLLIN - Directeur de l'agence de l'eau RMC
- F. SCHNEIDER - Directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie - Mandat à F. ROLLIN
- A. MORIN - Directeur de l'ARS
- G. CLEMENCIN - Président de l'association UFC que Choisir Bourgogne-Franche-Comté
- A. MATHIEU - Président du CIGC
- J. GAUJARD - Porte-parole régional de la Confédération Paysanne de Bourgogne-Franche-Comté
- F. DAVID - Conseil Départemental 39
- JF. BATHELIER - Coordination Rurale Bourgogne-Franche-Comté
- G. PICHOT - Elu Chambre Régionale d'Agriculture
- R. DURAND - Directeur Adjoint DDT 21
- L. PAUL - DDT 25
- V. FAVRICHON - Directeur de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
- JP LESTOILE - Directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- P. BLAIN - FNE Bourgogne-Franche-Comté
- N. MUNIER-JOLAIN - Présidente de l'INRA Bourgogne-Franche-Comté / Science Impact
- F. POINT - Président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté
- G. CHOUX - Représentant des lycées agricoles - Mandat à V. FAVRICHON
- K. AFFLARD - DDT 70
- JF. BATHELIER - Coordination Rurale
- B. BELICARD - Animateur 30 000 pour les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté
- A. BOUDOU - Conseil Départemental 21
- M. BOUILLET - Fromages AOP
- F. CASTANIE - DRAAF BFC
- A. CHABANE-CHAOUCHE - Chambre Régionale d'Agriculture BFC
- L. CHARASSE - DDT 71
- E. CHAUMONT - Chambre Départementale d'Agriculture 71
- A. CHEMARIN - Confédération des Appellations de vins de Bourgogne
- MP. COLLIN-HUET - DREAL BFC
- S. CORDEAU - INRA BFC
- C. DANTIN - Est-Horticole, ADHP, Chambre Départementale d'Agriculture 89
- C. DECERLE - Chambre Régionale d'Agriculture BFC
- A. DELESTRE - Président du COREDEF - Chambre Régionale d'Agriculture BFC
- D. FOUCHARD - Chambre Régionale d'Agriculture
- J. HAMDAN - Jeunes Agriculteurs de BFC
- S. HUMBLLOT - VIVEA Délégation Est
- F. IMBERT - ARTEMIS
- S. JACQUET - DRAAF BFC
- A. KIRSCH - DDT 21

- B. LAHAYE - Jeunes Agriculteurs BFC
- L. LAMY - AgroSup Dijon
- F. LAUBIER - DREAL
- V. LAUDINOT - Ingénieure Territorial -Chambre Départementale d'Agriculture 88
- K. LEFEVRE - ATMO BFC
- B. MAESTRI - ARS
- A. MAIRE-AMIOT - Chambre Régionale d'Agriculture BFC et Directeur de la FREDON BFC
- N. MUNIER-JOLAIN - INRA BFC
- L. NISOLLE - Chambre Régionale d'Agriculture BFC
- M. PARAGE - DRAAF BFC
- A. PARIS - AFB
- S. PASTOR - DRAAF BFC
- A. PERRONNEAU - DREAL BFC
- C. PETIT - Agence de l'eau RMC
- A. PETIT - Coopérative Seine Yonne
- A. PILLIER - Chambre Départementale d'Agriculture 21
- A. RABAULT - DRAAF BFC
- AC. REYNAUD - Chambre Départementale d'Agriculture 21
- C. RUFFONI - Chambre Régionale d'Agriculture BFC
- A. SOLEYMANI - Est-Horticole - Ingénieur Territorial
- A. SONTAG - FRSEA BFC
- A. THOEN - DRAAF BFC
- M. BOUCHER - SGAR
- MS. PETIT - Chambre Régionale d'Agriculture BFC
- H. TRAMEAU - GIEE ENVISOL
- B. HEBRARD - ASP BFC
- M. BLANCK - INRA
- E. BONNEFOY - FRSEA
- Y. SEVELINGE - Conseil Départemental 21
- L. JEROME - TRAME
- D. DEHER - Chambre Départementale d'Agriculture 21
- D. MARTIN - Député 21
- K. AUBLET - Chambre Départementale d'Agriculture 21
- B. BONNET – DRAAF BFC
- F. CHOLLEY DREAL BFC

- **Ordre du jour de la première partie de la COREAMR**

Introduction du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Introduction du Préfet Bisch

Introduction de M. Favrichon, directeur de la DRAAF

1. Enjeux de capitalisation/diffusion des résultats et leviers à la réduction des produits phytopharmaceutiques

1.1 "L'agriculture française peut-elle réduire sa dépendance aux pesticides ?" (N. Munier-Jolain, INRA)

1.2 Intervention du groupe « 30 000 jeunes agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté » (B. Lahaye, B. Verne, agriculteurs des JA)

1.3 Présentation de la start-up d'Etat « Peps » (Maud Blanck)

2. Analyse des données régionales sur l'utilisation, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques

Conclusion par le Préfet Bisch

- **Introduction du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté**

M. le Préfet de région introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il reprecise l'objet de la réunion.

- **Introduction du Préfet Bisch**

M. le Préfet Bisch a été nommé par les différents ministres en charge du plan Ecophyto (MAA, MTES, recherche et santé) pour renforcer l'engagement de l'Etat sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la sortie du glyphosate, coordonner l'action des ministères, animer le plan au niveau national et apporter un appui à l'élaboration des stratégies régionales pour appliquer le plan Ecophyto 2+. Il a également pour mission de faire le tour des régions pour connaître les avancées de chaque région sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, mais également pour identifier les difficultés rencontrées par les différents acteurs du territoire.

M. le Préfet Bisch rappelle qu'à la construction du plan Ecophyto des groupes pionniers, les groupes DEPHY, se sont engagés très tôt dans le dispositif. L'instrument de mesure du plan est le NODU. De 2009 à 2016, cet indicateur de suivi a augmenté de 12%. La première version du plan Ecophyto ne fut pas un succès au vu des résultats malgré les financements importants mobilisés. Aujourd'hui, pour réussir cette transition agro-écologique, nous avons besoin d'une mobilisation collective des différents acteurs pour arriver à atteindre l'objectif fixé (demande sociétale). Nous devons également nous préparer à l'option "arrêt du glyphosate" - l'autorisation de mise sur le marché accordée en 2017 ne vaut que pour 5 ans seulement. Il faut donc accompagner les acteurs à faire évoluer leurs pratiques.

La capacité de dialogue et de respect mutuel doit être renforcée dans ce plan Ecophyto 2+. La nouvelle feuille de route régionale est attendue pour la fin du mois d'octobre 2019. L'objectif est de pointer ce que nous recherchons d'original en région. Si des idées régionales émergent, il est possible que des financements spécifiques puissent être alloués à ces actions et ces priorités.

M. Le Préfet recommande la lecture de la note technique du 19 juin 2019 relative à la déclinaison régionale du plan Ecophyto II+, au lien suivant :

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=44764>

- **Introduction DRAAF (V. Favrichon)**

V. Favrichon (DRAAF) rappelle le déroulé de la journée avec une COREAMR divisée en deux temps. Un premier temps est dédié au plan Ecophyto et la présentation des résultats des différents collectifs. L'après-midi est consacrée à la labellisation des GIEE, la présentation de la feuille de route capitalisation et Innovation Recherche et Développement (IRD) de la Chambre Régionale d'Agriculture.

- **1.1 "L'agriculture française peut-elle réduire sa dépendance aux pesticides ?" (N. Munier-Jolain, INRA)**

Voir diaporama

Échanges

M. Bonnefoy (représentant FRSEA suppléant – exploitant agricole producteur de céréales) souligne que la date de la COREAMR n'est pas très pertinente du fait de la période actuelle de moisson. Il ajoute que les échanges de la matinée sont très intéressants avec l'intervention de Monsieur le Préfet Bisch. Ce qui est important, c'est l'indicateur de suivi. L'indicateur actuel est basé sur les volumes alors qu'il faudrait prendre en compte la nature des molécules. Depuis son installation il a personnellement réduit son utilisation de produits phytosanitaires. Il ajoute qu'aujourd'hui les volumes utilisés ont diminué et les matières actives sont quant à elles moins agressives et moins efficaces.

M. Ruffoni (CRA) indique qu'en 2019, il a divisé par 5 sa production de colza à cause des parasites et de la sécheresse. La météo risque d'amplifier ces phénomènes. Le passage d'un outil (désherbage mécanique) à la place d'un pulvérisateur utilise du carburant et augmente les charges de mécanisation. Il précise qu'il faut aussi prendre en compte les contraintes météorologiques pour le passage d'outils mécaniques. Il ajoute qu'il faut garder à l'esprit que les exploitants sont des professionnels et non des amateurs et connaissent les règles d'utilisation des produits phytosanitaires. Ils sont culpabilisés d'utiliser des produits phytosanitaires sur leurs parcelles alors qu'il est évident qu'ils souhaiteraient en mettre moins. De plus, l'inflation des normes sanitaires sur les produits de récoltes impose l'utilisation de produits phytosanitaires pour commercialiser des produits sains. Il rappelle que l'agriculture française est aujourd'hui enviable de ses voisins européens, seuls les français ne sont pas contents.

M. Munier-Jolain (INRA) répond que les personnes qui mettent le moins de produits phytosanitaires dans des rotations avec colza diversifient davantage leurs rotations. L'arrêt de l'utilisation du glyphosate modifie surtout le calendrier de travail. Le nombre de passages n'est pas significativement modifié par l'utilisation du glyphosate comparé à un travail mécanique. Il précise que le discours de l'INRA est bien de souligner que l'utilisation des produits phytosanitaires ne se fait pas par plaisir de la part des exploitants. Pour utiliser moins de produits phytosanitaires, il faut modifier les rotations, changer les itinéraires techniques, ... et tout ceci n'est pas facile. C'est pourquoi les agriculteurs doivent être accompagnés.

M. Gaujard (Confédération Paysanne) salue la présentation de l'INRA. Il rappelle que sur le premier plan Ecophyto, le syndicat majoritaire a refusé d'afficher des objectifs chiffrés de baisse, ce qui s'est traduit par l'augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il demande à ce que soient également étudiés la corrélation entre les cours des marchés et l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi que celle entre la mise en place des primes PAC en 1992 sur le colza et l'utilisation des produits phytosanitaires. Il ajoute que la baisse des objectifs de rendement a des conséquences favorables sur la qualité des produits (augmentation de la teneur en protéines des blés). Il rappelle que l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement est maintenant connu ce qui oblige à agir.

M. Munier-Jolain (INRA) indique qu'il y a une meilleure robustesse des exploitations avec des systèmes de cultures diversifiés face à la volatilité des prix.

Mme. Kirsh (DDT 21) salue le travail de l'INRA. Elle complète l'intervention précédente en indiquant que la rentabilité des exploitations n'est pas nécessairement moins bonne en cas de diversification des productions. La question est surtout de savoir s'il y aura des débouchés pour les nouvelles cultures issues de l'augmentation de cette diversification. Elle s'interroge également sur le maintien des prix de vente de ces cultures si l'ensemble des exploitants se lancent dans ces démarches.

M. Munier-Jolain (INRA) répond qu'il n'a pas étudié l'impact du changement de modèle agricole sur la structuration des prix. Aujourd'hui, seuls 50% des blés utilisés sont français. L'impact le plus important est l'autonomie en protéines végétales. Il faut aussi avoir une réflexion régionale sur l'utilisation de protéines locales pour l'alimentation animale.

M. Belicard (agriculteur membre des JA) intervient pour préciser qu'il est exploitant en zone d'élevage et de montagne. Il se lance en agriculture de conservation, technique qui participe positivement au bilan carbone. Il ajoute que les doses utilisées sont bien inférieures à celles utilisées dans les années 50. Il souligne la difficulté de mener cette technique sans glyphosate (utilisé ponctuellement et à très faible dose).

M. Imbert (Dijon Céréales) rebondit sur la question de l'importation des protéines. Aujourd'hui, on n'arrive pas à produire plus de protéines végétales. La question se pose alors pour les filières qui veulent des modes de production plus durables mais qui ne veulent pas une hausse des prix en échange. Il souligne le contexte politique actuel qui est contradictoire entre la volonté française de favoriser l'autonomie protéique et la signature de l'accord commercial du MERCOSUR qui va entraîner l'augmentation des importations de protéines végétales.

Monsieur le Préfet Bisch rappelle que les pouvoirs publics ont été clairs. L'objectif est de réduire l'utilisation du glyphosate à large échelle. En cas d'impasses techniques (par exemple agriculture de conservation, vignes en forte pente), la suppression ne se fera que si des solutions techniques ont été trouvées.

- **1.2 Intervention du groupe « 30 000 jeunes agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté » (Benoît Lahaye et Benoît Belicard)**

Voir diaporama

Échanges

M. Trameau (exploitant agricole - membre du GIEE ENVISOL) est admiratif de la dynamique du groupe. Étant membre lui-même d'un groupe engagé dans l'agro-écologie, il confirme que la dynamique collective permet de partir de l'expérience de terrain d'un agriculteur pour communiquer aux autres exploitants du collectif. Les écueils rencontrés par ces pionniers servent à tous. Il rappelle que son groupe (ENVISOL) est créé depuis 2012, il diffuse leurs expériences en interne aux membres du groupe qui sont tous des passionnés d'agronomie. Toutefois, il regrette que ce travail de pionnier ne soit ni reconnu par le marché, ni par le citoyen. Il souligne également qu'un membre du collectif s'est vu refusé la bonification d'aide sur le dispositif PCAE sur les bâtiments d'élevage au motif que ce type d'investissement ne fait pas partie du projet collectif du GIEE qui est basé sur les productions végétales. Il est rejoint par un autre agriculteur qui a rencontré les mêmes difficultés.

- **1.3 Présentation de la start-up d'Etat "Peps" (Maud Blanck)**

Peps est une start up d'Etat qui vise à « accompagner les agriculteurs vers des Pratiques Économiques en produits PhytoSanitaires. » Il s'agit de créer un outil tourné vers les besoins des agriculteurs pour les aider à trouver des données répondant à leurs questions. A terme, le projet est de développer une application / un logiciel où l'agriculteur remplit un court questionnaire (7 questions environ). Selon ses réponses, l'outil lui proposera une liste de ressources répondant à sa demande. En septembre 2019, Mme. Blanck propose qu'un atelier soit mis en place en Bourgogne-Franche-Comté avec les agriculteurs intéressés par la démarche.

Mme. Blanck précise que le logiciel / l'application ira chercher les données également dans les sites ressource existants (GECO, EcoPhytoPic, ...)

M. le Préfet Bisch invite toutes les personnes intéressées par l'initiative de M. Blank à prendre contact avec elle pour l'aider à avancer sur ce projet. Il invite également tous les fonctionnaires ayant des idées novatrices à s'inscrire dans le dispositif Start'up d'Etat, comme l'a fait Mme Blanck, pour améliorer le service public de l'intérieur. Un détachement de 6 mois est possible pour développer des idées qui peuvent servir à la modernisation des services de l'Etat.

M. Cordeau (INRA) demande s'il y aura un lien avec le site internet sur les alternatives du glyphosate. Mme. Blanck répond par l'affirmative et ajoute que des fonctionnalités pourront être ajoutées par la suite.

M. Blain (FNE) indique que ce qui va intéresser l'agriculteur, c'est l'analyse à la parcelle. Toutefois il serait pertinent que l'outil permette d'avoir une vision plus globale à l'échelle du bassin versant.

- **2. Analyse des données régionales sur l'utilisation, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques (Jean-Pierre Lestoille, directeur de la DREAL - Alain Morin, directeur de l'ARS)**

Voir diaporama

M. Lahaye (exploitant agricole membre des JA) demande si les taux de concentration de produits retrouvés dans les nappes phréatiques ont un lien avec les manques d'eau. Avec le

manque d'eau, la concentration des produits phytosanitaires dans les cours d'eaux pourrait apparaître plus élevée à quantité globale épandue constante.

M. Favrichon (DRAAF) répond qu'intuitivement il doit y avoir un lien entre la volumétrie des masses d'eau pourrait et la concentration en produits phytosanitaires.

Suite à une remarque de l'assemblée, M. Lestoille (DREAL) précise qu'en matière de gestion quantitative de l'eau, il faut avoir une approche territoriale intégrant l'ensemble des usages de l'eau - y compris avec implication des usagers. La solution du stockage hivernal de l'eau puis de sa redistribution en période estivale peut être envisagée. Toutefois d'autres solutions sont à mettre en œuvre avant de déployer cette solution de "dernier recours".

M. Belicard (agriculteur membre des JA) demande pourquoi l'agriculture est souvent pointée du doigt alors que l'urbanisme est aussi un des principaux pollueurs.

M. Lestoille (DREAL) répond que la SNCF est par exemple un gros utilisateur de produits phytosanitaires. Cependant, les usages agricoles sont majoritaires d'où la nécessité d'agir.

M. David (Vice-Président du conseil départemental du Jura) souligne la problématique des molécules présentes dans les eaux de consommation dans des proportions estimées non dangereuses pour la santé humaine. Parmi ces molécules, on retrouve notamment des substances utilisées il y a plusieurs années mais interdites aujourd'hui en agriculture et toujours autorisées dans le BTP.

M. Blain (FNE) rebondit sur les premières interventions évoquant les possibilités de retenir les eaux. Il mentionne qu'il faut garder à l'esprit que l'eau est indispensable à la vie et est le moteur principal de biodiversité et il faut donc toujours raisonner à l'échelle des bassins. Il invite les services de la DREAL à associer largement les acteurs qui peuvent avoir des connaissances sur ce sujet sensible qu'est la rétention d'eau au regard des potentielles sécheresses. Par ailleurs il demande quelle est la corrélation entre les cartes des masses d'eau et de l'agriculture biologique. Est-ce que ces pratiques agricoles vertueuses ont permis d'améliorer la qualité des eaux ?

M. Favrichon (DRAAF) indique qu'un travail est engagé pour rapprocher les différentes mesures incitatives de l'Etat (MAEC systèmes, investissement dans le cadre du PCAE sur des outils de réduction des doses de produits phyto, l'agriculture biologique, les pratiques culturales etc.) avec les données des zones de captages. De plus, l'analyse régionale des informations liées à la BNVD (Base Nationale de Vente pour les Distributeurs) va être prochainement publiée. Ces éléments feront l'objet d'une présentation lors d'une prochaine COREAMR.

M. Clémencin (UFC que choisir) revient sur l'état des lieux de la qualité de l'eau. En Côte d'Or, 1/3 des résultats d'analyse réalisés sur les captages alimentant moins de 500 habitants ne sont pas conformes : les premières victimes de la pollution diffuse sont les populations agricoles. Lors du dernier comité de bassin de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, une présentation à mi-parcours du SDAGE a été faite. 80% des masses d'eau ne voient pas d'évolution positive. Il faut donc passer à la vitesse supérieure pour restaurer la qualité de l'eau.

M. Lestoille (DREAL) indique qu'un appel à projets sera prochainement lancé pour accompagner les collectivités souhaitant mettre en œuvre des démarches innovantes pour protéger la ressource en eau. L'objectif est d'impliquer les élus sur les territoires pour mieux prendre en compte ces enjeux.

M. Decerle (Président de la Chambre Régionale d'Agriculture) complète les différents propos. Il souhaite à M. le Préfet Bisch de mener à bon port sa mission. Il s'agit d'un sujet de société qui nous intéresse tous et le monde agricole doit retrouver des rapports apaisés avec la société. L'implication de 4 ministères dans le plan Ecophyto est originale. M. Decerle suggère d'avoir la même approche de mission interministérielle au sujet des difficultés rencontrées par le monde agricole : le nombre de suicide d'agriculteurs est particulièrement élevé. Cela révèle un extrême malaise qui mériterait une forme d'attention similaire. Il souhaite que M. le Préfet Bisch garde à l'esprit qu'une exploitation agricole est un écosystème fragile. La grande majorité des exploitations sont des exploitations familiales où les agriculteurs sont très investis personnellement. Il faut que ce terreau fragile soit pris en compte. Les résultats s'obtiendront plus par l'adhésion que par la contrainte. Il faut aussi que les changements demandés soit soutenables sur le plan économique. Par ailleurs, il est nécessaire de croiser les compétences de tous ceux qui détiennent de l'information. Il y a donc une dynamique collective à prendre. Il faut également entendre que les agriculteurs « pionniers » ne doivent pas payer pour tout le monde : il faut récompenser leur prise de risque.

- **Conclusion de cette première partie de la COREAMR par le Préfet Bisch**

M. le Préfet Bisch conclut la première partie de la matinée. Il remercie toute l'assemblée et tous les participants. Il souhaite retourner tous les vœux de succès aux organismes professionnels qui doivent se saisir du plan Ecophyto II+. Il précise qu'il n'a pas été nommé pour mener quoi que ce soit tout seul. Il faut qu'il y ait une cristallisation des opinions, il faut qu'il y ait une direction claire dans laquelle il faut s'engager tous ensemble pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Les OPA et leurs dirigeants peuvent et doivent apporter une force de conviction qui aideront l'ensemble de la profession agricole à prendre ce virage. Il rappelle qu'il est demandé pour fin octobre d'avoir dans chaque région un catalogue diffusable et distribué largement des financements mobilisables par les agriculteurs pour accompagner les changements de pratiques. Le comité des financeurs a pour mission de déployer une stratégie régionale des financements mobilisables par les acteurs. Il remercie également les agriculteurs d'être venus assister à cette COREAMR spéciale Ecophyto.

Le Directeur régional,

Jean Pierre LESTOILLE



Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Vincent FAVRICHON

